

Séance du 20 avril 2026

Relative à l'installation du nouveau comité syndical

DL20260420SMR01 – COMITÉ SYNDICAL

Date de la convocation du Comité syndical : 10 avril 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 4

Nombre de votants : 4

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt avril, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est rassemblé à la mairie de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente sortante.

Étaient présents : Yvette CHÂTEL, Alain ANCEAU, Cédric de OLIVEIRA, Enzo ROSSI, membres titulaires, Philippe BOURLIER, Solène ETAME-NDENGUE, Bernard MOREAU, Bernard DESROSIERS, membres suppléants

Représentés par pouvoir : /

Absents excusés : Martine CHAIGNEAU, Noémie SIMON, membres titulaires ; Valérie JABOT, Judicaël OSMOND, membres suppléants.

Secrétaire de séance : Monsieur Enzo ROSSI

Session ordinaire

DÉLIBÉRÉ

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le Conseil Municipal de la ville de Fondettes, qui s'est réuni en session publique le 2 avril 2026, a procédé à la désignation des nouveaux membres titulaires et suppléants de la ville de Fondettes siégeant au Comité Syndical :

Membres titulaires
Mme Yvette CHÂTEL
M. Enzo ROSSI
Mme Noémie SIMON
Membres suppléants
Mme Solène ETAME-NDENGUE
M. Bernard MOREAU
M. Philippe BOURLIER

Par ailleurs, suite aux élections départementales du 27 juin 2021, le conseil départemental, qui s'est réuni en session publique le 13 juillet 2021, a procédé à la désignation des nouveaux membres titulaires et suppléants du département siégeant au Comité Syndical :

Membres titulaires
M. Alain ANCEAU
M. Cédric de OLIVEIRA
Mme Martine CHAIGNEAU
Membres suppléants
Mme Valérie JABOT
M. Judicaël OSMOND
M. Bernard DESROSIERS

Conformément aux statuts ainsi qu'au règlement intérieur, « la durée des mandats des membres du comité syndical suit celle de leur mandat au sein de leur collectivité d'origine ».

Vu l'article L5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et après avoir entendu l'exposé et délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical,


- PREND ACTE de la nouvelle composition du Comité Syndical.



Pour extrait certifié conforme
La Présidente de séance,

Dominique SARDOU

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 037-200022945-20260420-DL20260420SMR01-DE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.